

## BULLETIN DE L'ANCE

Editeur: Association Nationale des Communautés Educatives (A.N.C.E.)  
Boîte postale 255, L - 4003, ESCH-SUR-ALZETTE  
Président: Robert SOISSON  
Tél.: 57 03 68 (privé), 54 73 83 - 294/295 (bureau)  
Fax: 57 33 70

Parution: Au moins 4 x par année

Abonnement: Veuillez verser la somme de 500.- francs à un des comptes suivants:  
CCP 2977-67; BIL 7-150/1515; BGL 30-518179-39  
avec la mention: Abonnement bulletin ANCE

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter notre trésorier

M. Fernand LIEGEOIS, 91, rue Principale, L - 3770 TETANGE  
Tél.: 56 57 36 (privé), 7 65 65 (bureau)

Les articles signés ne reflètent pas nécessairement l'opinion de l'ANCE

*L'ANCE a été constituée le 9 juin 1978. Elle est la section luxembourgeoise de la Fédération Internationale des Communautés Educatives (FICE) qui a été créée en 1948 sous les auspices de l'UNESCO. La FICE est la seule organisation internationale qui s'occupe des questions de l'éducation en dehors du milieu familial. Comme organisation non-gouvernementale, elle est représentée auprès de l'UNESCO, de l'UNICEF et de l'ECOSOC.*

*L'ANCE regroupe une cinquantaine de membres actifs (Centres d'accueil, centres d'éducation différenciée, institutions spécialisées, associations de parents et de professionnels du secteur médico-psycho-pédagogique et social ainsi que 150 membres individuels. Les principaux objectifs de l'ANCE sont les suivants:*

- 1) Défendre les droits des enfants, surtout des enfants les plus démunis*
- 2) promouvoir la coopération et le dialogue entre les différentes professions du secteur médico-psycho-pédagogique et social*
- 3) soutenir les communautés éducatives dans les actions et projets visant une amélioration des conditions de vie des enfants*
- 4) promouvoir la formation continue des professionnels du secteur*
- 5) mettre en oeuvre des programmes de loisirs et de vacances destinés aux enfants des communautés éducatives*
- 6) collaborer aux efforts d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des enfants défavorisés*
- 7) publier régulièrement un bulletin*
- 8) collaborer activement aux travaux de la FICE*
- 9) favoriser les échanges internationaux à tous les niveaux de l'action éducative*